

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2009**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26  
JUIN 2009**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès verbal est approuvé.

**INSTALLATION DE MONSIEUR LAURENT HAMON DANS LES FONCTIONS DE  
CONSEILLER MUNICIPAL**

Installation de Monsieur Laurent HAMON dans les fonctions de Conseiller Municipal, en remplacement de Madame Marie-Christine SOYER, démissionnaire.

**Date de réception en Sous-Préfecture : 22 SEPTEMBRE 2009**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT –  
REPRESENTATION DE LA VILLE DE SAUMUR**

Désignation de Monsieur Laurent HAMON pour siéger au Conseil Communautaire en remplacement de Madame Marie-Christine SOYER, démissionnaire.

**Date de réception en Sous-Préfecture : 23 SEPTEMBRE 2009**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – COMPOSITION - MODIFICATION**

Désignation de Monsieur Laurent HAMON pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Madame Marie-Christine SOYER, démissionnaire.

**Date de réception en Sous-Préfecture : 23 SEPTEMBRE 2009**

**ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE RUE DU CHEMIN VERT A SAUMUR – CESSION A  
MONSIEUR OMAR  
KERKEB**

Déclassement de l'immeuble bâti ci-dessous désigné.

Cession d'un ensemble immobilier situé rue du Chemin Vert à Saumur d'une contenance approximative de 300 m2 au profit de Monsieur Omar KERKEB, moyennant le prix net et forfaitaire de 50 000 €

La sous-station de chauffage urbain sera maintenue sur place.

A ce titre, la Ville de Saumur ou tout concessionnaire missionné par elle, bénéficiera sur la future propriété et ce, sans indemnisation :

- d'une servitude de maintenance des installations de chauffage de la sous-station situé dans un local au rez-de-chaussée de l'immeuble,

- d'une servitude de passage dans la cage d'escalier de l'immeuble et ce, afin d'accéder aux compteurs  
d'eau et électricité alimentant la sous-station,

- d'une servitude de passage d'une canalisation d'eau raccordée à la sous-station et ce,  
dans un des  
garages,

d'avoir - d'une servitude de passage grevant le terrain d'assiette de l'ensemble immobilier cédé afin  
accès audit local, à la cage d'escalier et à un des garages de l'immeuble.

de Un document de modification du parcellaire cadastral sera établi par un géomètre, aux frais  
l'acquéreur.

dessus, aux Le géomètre sera chargé également de préciser les conditions de servitudes énumérées ci-  
frais du vendeur.

devant L'acte de vente sera rédigé en la forme notariée aux frais de Monsieur KERKEB, la signature  
intervenir au plus tard le 30 novembre 2009.

Il est précisé que la valeur nette comptable s'établit comme suit :

|                                 |          |
|---------------------------------|----------|
| - prix de la cession            | 50 000 € |
| - valeur nette du bien cédé     | 20 370 € |
| soit une plus value s'élevant à | 29 630 € |

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

**Date de réception en Sous-Préfecture : 5 OCTOBRE 2009**

**PROJET DE RENOVATION URBAINE – QUARTIER DU CHEMIN VERT A SAUMUR –  
SECTEURS MANIVELLE ET CLAUDE BERNARD - CESSION DE PARCELLES A LA  
L'ASSOCIATION FONCIERE LOGEMENT OU L'UNE DE SES FILIALES**

Concernant la délibération du 15 mai 2009 comporte une erreur matérielle  
concernant uniquement la référence cadastrale d'une parcelle issue du site Claude Bernard et qu'il y a  
lieu de lire "section BY n° 171p" au lieu de "section BY n° 173p", le motif du déclassement n'étant pas  
modifié.

Cession, au profit de l'Association Foncière Logement ou de l'une de ses filiales qu'elle se  
substituera,  
d'un ensemble de parcelles non bâties désignées ci-après :

section - site de la Manivelle – rue du Chemin Vert à Saumur : à distraire des parcelles cadastrées  
BO n° 156-291 pour une surface totale de 862 m2.

171p – 198 - site Claude Bernard – place des Anciens Combattants à Saumur : cadastré section BY n°  
et à distraire du domaine public non cadastré de la place des Anciens Combattants, le tout  
pour une surface totale de 2530 m2.

Cette cession est consentie moyennant l'euro symbolique au vu des conditions de la  
convention du 28 novembre 2008.

La cession est soumise à la condition suspensive et résolutoire stipulant que le terrain cédé  
soit libre de toute construction, y compris en infrastructures, dépollué et constructible et que le permis de  
construire

soit obtenu par l'acquéreur purgé du délai de recours des tiers et de retrait administratif.

Il est précisé que sur le site de "La Manivelle", l'acquéreur sera dans l'obligation de respecter les schémas d'implantation des futurs bâtiments et de traitement des clôtures définis par la Ville de Saumur et qui s'appliqueront à tous les constructeurs.

La Commune prendra en charge une quote-part estimée à 22 771 € correspondant aux travaux de création ou d'extension des réseaux assainissement, eau potable, électricité, gaz et télécommunications, ceux-ci étant réalisés et dimensionnés de telle sorte à permettre le raccordement des opérations projetées.

Préalablement au transfert de propriété, la Ville de Saumur autorise l'Association Foncière Logement ou l'une de ses filiales qu'elle se substituera ou leur mandataire à déposer toute demande d'autorisation administrative, ainsi que toute demande complémentaire, rectificative ou modificative, portant sur le programme de construction à édifier sur le terrain.

La surface exacte des parcelles cédées sera déterminée par les soins d'un Cabinet de géomètres aux frais de la Ville de Saumur.

L'acte de vente sera régularisé, aux frais de l'acquéreur ; la signature devant intervenir dès la levée de l'ensemble des conditions suspensives.

Il est précisé que la valeur nette comptable s'établit comme suit :

|                                    |          |
|------------------------------------|----------|
| - prix de la cession               | 1,00 €   |
| - valeur nette du bien cédé        | 997,57 € |
| - soit une moins value s'élevant à | 996,57 € |

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer la promesse et l'acte de vente à intervenir avec possibilité de subdélégation en cas d'empêchement.

**Date de réception en Sous-Préfecture : 5 OCTOBRE 2009**

**SECTEUR DU BREIL WEYGAND – LIEU-DIT "CANTON DU CHEMIN CHARNIER" A SAINT-HILAIRE SAINT-FLORENT – CESSION DE PARCELLES A MONSIEUR XAVIER GOUPIL**

Cession d'un ensemble de parcelles en nature de prairies, d'une contenance totale de 64811 m2, situées au lieu-dit "Canton du Chemin Charnier" à Saint-Hilaire-Saint-Florent, au profit de Monsieur et Madame Xavier GOUPIL, moyennant le prix net et forfaitaire de 28 000 €

La Ville de Saumur conserve la possibilité, dans l'hypothèse d'un programme d'aménagement environnemental des abords du Thouet, de bénéficier d'une servitude de passage sur les parcelles le long de la frayère (n° 142 et 144), étant d'ores et déjà indiqué que l'emprise de ladite servitude s'étendra sur une largeur maximum de 5 mètres et que la Commune supportera les frais de déplacement des clôtures bordant les parcelles susvisées.

L'acte de vente sera établi aux frais de l'acquéreur ; la signature devant intervenir au plus tard le 30 novembre 2009.

Il est précisé que la valeur nette comptable s'établit comme suit :

|                                   |             |
|-----------------------------------|-------------|
| - prix de la cession              | 28 000,00 € |
| - valeur nette du bien cédé       | 23 961,85 € |
| - soit une plus value s'élevant à | 4 038,15 €  |

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

**Date de réception en Sous-Préfecture : 29 SEPTEMBRE 2009**

**ZAC DE CHANTEMERLE – PROJET DE LOGEMENTS SAUMUR LOIRE HABITAT –  
AVENANT N° 1 A LA  
CONVENTION D'AMENAGEMENT**

Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'aménagement entre la Ville de Saumur et Saumur Loire Habitat ainsi que de ses annexes. Le nouveau projet, objet de l'avenant, offre des constructions économes en espace et tend à obtenir le label Très Hautes Performances Energétiques (THPE).

A travers cette convention, l'opérateur s'engage à réaliser, à ses frais, la totalité des équipements structurants nécessaires à l'opération comme substitut de la redevance due au titre de la ZAC.

Ce principe de financement n'est pas remis en cause par l'évolution technique du projet. Autorisation donnée au Maire pour signer ledit avenant.

**Date de réception en Sous-Préfecture : 23 SEPTEMBRE 2009**

**TERRAIN SITUE RUE JULES AMIOT A SAINT-HILAIRE ST-FLORENT – RESILIATION  
DU BAIL A CONSTRUCTION DES 21 ET 23 FEVRIER 1985 – CESSION A MONSIEUR  
SERGE GUERIN**

Résiliation du bail à construction en date des 21 et 23 février 1985 portant sur la parcelle cadastrée section 287 CZ n° 166 pour une contenance de 347 m<sup>2</sup>, située rue Jules Amiot à Saint-Hilaire Saint-Florent.

Cession de ladite parcelle à Monsieur Serge GUERIN moyennant le prix net et forfaitaire de 95 000 €, correspondant aux droits acquis par la Commune sur ledit terrain.

Le bail à construction prendra fin le jour de la signature de l'acte notarié constatant la cession.

L'acte notarié sera établi aux frais de l'acquéreur, la signature devant intervenir le 30 novembre 2009 au plus tard.

Il est précisé que la valeur nette comptable est nulle.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

**Date de réception en Sous-Préfecture : 29 SEPTEMBRE 2009**

**QUARTIER DE FENET A SAUMUR – LOGE ARTISANALE SITUEE 95 RUE JEAN  
JAURES – CESSION A  
MONSIEUR LUDOVIC SOULARD**

Cession d'une loge artisanale entièrement aménagée, d'une surface de 58 m<sup>2</sup> formant le lot 2 d'un ensemble immobilier en copropriété situé 95 rue Jean Jaurès à Saumur, au profit de Monsieur Ludovic SOULARD, moyennant le prix net et forfaitaire de 42 000 €.

L'acte de vente sera établi aux frais de l'acquéreur, la signature devant intervenir le 30 novembre 2009 au plus tard.

Il est précisé que la valeur nette comptable s'établit comme suit :

|                                   |             |
|-----------------------------------|-------------|
| - prix de la cession              | 42 000,00 € |
| - valeur nette du bien cédé       | 4 435,08 €  |
| - soit une plus value s'élevant à | 37 564,92 € |

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

**Date de réception en Sous-Préfecture : 29 SEPTEMBRE 2009**

**SITE DE LA GENDARMERIE – ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ BOULEVARD DELESSERT A SAUMUR – CESSION AU PROFIT DE SAUMUR LOIRE HABITAT**

Déclassement d'un ensemble immobilier sis boulevard Delessert à Saumur, cadastré section CO n° 11 p, actuellement affecté aux services de la Gendarmerie Nationale, à compter de la libération du site par lesdits services.

Cession au profit de Saumur Loire Habitat de cet ensemble immobilier d'une superficie d'environ 4000 m2 composé d'un bâtiment administratif, de parkings destinés aux logements de fonction des gendarmes et d'une partie d'espaces verts et ce, dès la prise d'effet de ce déclassement et moyennant le prix net et forfaitaire de 380 000 €.

Cette cession est assortie d'une condition suspensive liée à l'obtention par l'acquéreur d'un permis de construire purgé du délai de recours des tiers et de retrait administratif.

Un document de modification du parcellaire cadastral sera établi par un géomètre, les frais correspondants étant mis à la charge de l'acquéreur.

L'acte de vente sera rédigé aux frais de Saumur Loire Habitat, la signature devant intervenir après la levée de la condition suspensive désignée ci-dessus et après libération du site par les services de la Gendarmerie.

Il est précisé que la valeur nette comptable s'établit comme suit :

|                                   |              |
|-----------------------------------|--------------|
| - prix de la cession              | 380 000,00 € |
| - valeur nette du bien cédé       | 223 852,97 € |
| - soit une plus value s'élevant à | 156 147,03 € |

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

**Date de réception en Sous-Préfecture : 5 OCTOBRE 2009**

**RUE SEIGNEUR A SAUMUR –" - IMPLANTATION D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE  
SERVITUDE AU PROFIT D'ERDF - RESIDENCE "LES JARDINS DE NANTILLY"**

Création d'une servitude de réseau au profit d'Electricité Réseau Distribution France, pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée section BL n° 782 rue Seigneur à Saumur.

Cette servitude est consentie moyennant le versement d'une indemnité nette et forfaitaire de 150 € au

profit de la Ville de Saumur.

Elle sera réitérée par acte authentique établi par l'étude de Maître SLADEK, au plus tard le 31 décembre 2009.

Les frais d'acte notarié seront à la charge d'ERDF.

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire pour signer la convention et l'acte à intervenir.

**Date de réception en Sous-Préfecture : 23 SEPTEMBRE 2009**

**IMPASSE DU PRESSEUR A SAUMUR – ECLAIRAGE PUBLIC – SERVITUDE AU PROFIT DE LA VILLE DE SAUMUR**

Création d'une servitude de réseau au profit de la Ville de Saumur pour l'éclairage public présent sur la parcelle cadastrée section BL n° 221, impasse du Pressoir à Saumur.

Cette servitude est consentie à titre gratuit. Elle sera réitérée par acte authentique.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la Ville de Saumur.

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire pour signer l'acte à intervenir.

**Date de réception en Sous-Préfecture : 23 SEPTEMBRE 2009**



## **ROUTE DE BOUMOIS A SAINT-LAMBERT DES LEVEES – RENFORCEMENT D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT – SERVITUDE AU PROFIT DE LA VILLE DE SAUMUR**

Création d'une servitude au profit de la Ville de Saumur sur parcelle cadastrée section 293AE n° 30 appartenant à Monsieur et Madame TRANCHAND, afin de réaliser le confortement du soutènement de l'intersection de la route de Boumois et la rue Cailleau.

Les travaux de confortement à réaliser seront pris en charge par la Ville de Saumur.

Cette servitude est consentie à titre gratuit.

Les propriétaires des parcelles cadastrées section 293 AE 30 et 31 feront leur affaire de l'entretien du talus et du mur.

L'acte notarié de création de servitude sera établi aux frais de la Ville de Saumur.

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire pour signer l'acte à intervenir.

**Date de réception en Sous-Préfecture : 23 SEPTEMBRE 2009**

### **VOIRIE – DENOMINATIONS DE VOIES**

Décisions de dénommer :

- **place du Bois Quétier**, l'espace situé entre la salle du Thouet et l'arrière de la résidence de la Poterne à Saint-Hilaire-Saint-Florent

- **rue de la Terre Blanche**, la voie traversant la Zone d'Activités des Aubrières et reliant la rue des Romains à la rue des Landes de Terrefort à Saint-Hilaire-Saint-Florent

- **rue Louis Joseph et "Guite" BOIVIN**, la voie débutant rue des Landes de Terrefort à Saint-Hilaire-Saint-Florent et desservant la future maison médicale et les logements construits par Saumur Loire Habitat aux Aubrières

- **route des Bois de Bournan**, la RD 347 E à Bagnaux, du rond point de Bournan à la limite de commune avec Distré

- **rue de l'Eau Vive**, la voie desservant l'opération réalisée par Saumur Loire Habitat à Chantemerle à Bagnaux, débutant rue de Chantemerle et finissant rue de l'Etang

Pour information, après concertation entre les riverains et la Ville de Saumur, la voie privée reliant la rue du Pont Fouchard à la rue de la Bergère à Bagnaux est dénommée "**chemin des Malgagnes**".

**Date de réception en Sous-Préfecture : 23 SEPTEMBRE 2009**

**SOCIETE IMMOBILIERE D'ECONOMIE MIXTE DE SAUMUR (SIEMS) – BILAN AU 31  
DECEMBRE 2008**  
**INFORMATION**

Le Conseil Municipal prend acte des résultats financiers 2008 de la SIEMS qui se résument comme suit :

**A - ACTIF :**

|   |              |     |
|---|--------------|-----|
| Actif immobilisé.....                           | 16 622 541 € |     |
| Actif circulant.....                            | 2 241 141 €  |     |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices..... | ..           | 0 € |
| Total de l'actif .....                          | 18 863 682 € |     |

**B - PASSIF :**

|  |              |
|--|--------------|
| Capitaux propres .....                   | 7 878 062 €  |
| Provisions pour risques et charges ..... | 1 198 798 €  |
| Dettes .....                             | 9 786 822 €  |
| Total du passif .....                    | 18 863 682 € |

**Compte de Résultat de l'exercice 2008 :**

|                          |             |
|--------------------------|-------------|
| Total des produits.....  | 4 357 508 € |
| Total des charges .....  | 4 124 436 € |
| Résultat comptable ..... | 233 072 €   |

**Date de réception en Sous-Préfecture : 23 SEPTEMBRE 2009**

**EXERCICE 2009 – DECISIONS MODIFICATIVES**

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Finances et des Marchés Publics aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

**Date de réception en Sous-Préfecture : 24 SEPTEMBRE 2009**

## **EXERCICE 2009 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Attribution des subventions suivantes au titre de l'exercice 2009 :

| <b>Bénéficiaires</b>                                | <b>Attribuées en 2008</b> | <b>Déjà attribuées en 2009</b> | <b>Attribution du CM du 18/09/2009</b> | <b>Total 2009 attribué après CM du 18/09/2009</b> | <b>Libellé</b>  |
|---|---------------------------|--------------------------------|--|---|---|
| Comité Saumurois de l'enseignement catholique       | 10 450,00                 | 4 500,00                       | 6 410,00                               | <b>10 910,00</b>                                  | Participation au financement des classes découvertes  |
| Club Franco Hongrois                                | 0,00                      | 0,00                           | 500,00                                 | <b>500,00</b>                                     | Représentation d'un groupe folklorique Hongrois à Veszprém les 13 et 14 juillet 2009          |
| Scouts et Guide de France                           | 0,00                      | 0,00                           | 600,00                                 | <b>600,00</b>                                     | Prise en charge des vaccins d'un groupe de jeunes en mission humanitaire au Pérou             |
| Institut de Formation en Soins Infirmiers de Saumur | 600,00                    | 0,00                           | 700,00                                 | <b>700,00</b>                                     | Stage de 4 étudiantes de 3ème année à l'hôpital de Veszprém du 6 au 12 décembre 2009.         |
| Institution Saint Louis                             | 2 310,00                  | 0,00                           | 2 475,90                               | <b>2 475,90</b>                                   | Séjours d'études linguistiques à l'étranger   |
| Lycée Sadi Carnot                                   | 873,82                    | 0,00                           | 1 419,30                               | <b>1 419,30</b>                                   | Séjours d'études linguistiques à l'étranger   |
| Lycée Duplessis Mornay                              | 0,00                      | 0,00                           | 1 481,00                               | <b>1 481,00</b>                                   | Séjours d'études linguistiques à l'étranger   |
| Collège Yolande d'Anjou                             | 1 369,20                  | 0,00                           | 932,90                                 | <b>932,90</b>                                     | Séjours d'études linguistiques à l'étranger   |
| Collège Saint André                                 | 0,00                      | 0,00                           | 502,50                                 | <b>502,50</b>                                     | Séjours d'études linguistiques à l'étranger   |
| Collège Honoré de Balzac                            | 820,75                    | 0,00                           | 683,40                                 | <b>683,40</b>                                     | Séjours d'études linguistiques à l'étranger   |
| Mentazic  | 6 900,00                  | 4 400,00                       | 2 300,00                               | <b>6 700,00</b>                                   | Participation à l'organisation d'un plateau de musiques actuelles pour la fête de la musique. |
| Chorale Contrepoint                                 | 10 050,00                 | 550,00                         | 3 000,00                               | <b>3 550,00</b>                                   | Soutien à l'organisation du concert du 1er novembre 2009 : "Un requiem Allemand".             |
| Centre Culturel de L'Ouest                          | 0,00                      | 0,00                           | 2 000,00                               | <b>2 000,00</b>                                   | Fonctionnement 2009   |
| MJC   | 173 835,70                | 144 408,23                     | 8 214,00                               | <b>152 622,23</b>                                 | Contrat Enfance Jeunesse 2009 - Atelier Cirque  |
| MJC   | 173 835,70                | 152 622,23                     | 7 301,00                               | <b>159 923,23</b>                                 | Contrat Enfance Jeunesse 2009 - Hip Hop Danse Vidéo Graff                                     |
| MJC   | 173 835,70                | 159 923,23                     | 3 686,00                               | <b>163 609,23</b>                                 | Contrat Enfance Jeunesse 2009 - BD Image Décor  |
| MJC   | 173 835,70                | 163 609,23                     | 1 163,00                               | <b>164 772,23</b>                                 | Contrat Enfance Jeunesse 2009 - Multimédia Social   |
| SCOPE   | 357 094,28                | 176 762,60                     | 97 755,00                              | <b>274 517,60</b>                                 | Contrat Enfance Jeunesse 2009 - Action prévention 11/16 ans                                   |
| SCOPE   | 357 094,28                | 274 517,60                     | 20 153,00                              | <b>294 670,60</b>                                 | Contrat Enfance Jeunesse 2009 - Animation de proximité Hauts Quartiers                        |

|       |               |               |           |                   |  |
|-------|---------------|---------------|-----------|-------------------|--|
| SCOPE | 357<br>094,28 | 294<br>670,60 | 12 290,00 | <b>306 960,60</b> | Contrat Enfance Jeunesse<br>2009 - Animation de<br>proximité Bagneux |
| SCOPE | 357<br>094,28 | 306<br>960,60 | 5 654,00  | <b>312 614,60</b> | Contrat Enfance Jeunesse<br>2009 - Action nouvelle<br>Bagneux        |

| Bénéficiaires                    | Attribuées en 2008 | Déjà attribuées en 2009 | Attribution du CM du 18/09/2009 | Total 2009 attribué après CM du 18/09/2009 | Libellé   |
|----------------------------------|--------------------|-------------------------|---------------------------------|--|---|
| SCOPE                            | 357<br>094,28      | 312<br>614,60           | 12 329,00                       | <b>324 943,60</b>                          | Contrat Enfance Jeunesse 2009 - Action Multimédia |
| Elan Saumurois                   | 12 917,60          | 10 475,00               | 4 800,72                        | <b>15 275,72</b>                           | Contrat Enfance Jeunesse 2009 - Animation Chorale |
| Association sportive Sainte Anne | 0                  | 0                       | 750,00                          | <b>750,00</b>                              | SSL Equitation                                    |

**Date de réception en Sous-Préfecture : 23 SEPTEMBRE 2009**

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'ENTRETIEN DES MONUMENTS HISTORIQUES 2010-2012 MODIFICATION DU PROGRAMME - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Approbation du nouveau programme estimé à 200 000 € HT et portant sur les monuments suivants :

- Maison de la Reine de Sicile – Restauration d'une lucarne et purge des façades
- Eglise de Saint-Lambert des Levées – 2ème tranche (clocher et beffroi)
- Eglise de Saint-Barthélémy à Saint-Hilaire-Saint-Florent – 3ème tranche – Reprise de désordres sur pignon est
- Crypte de Saint-Hilaire-Saint-Florent – Reminéralisation des chapiteaux
- Salle de la Sénatorerie à Saint-Hilaire-Saint-Florent – Restauration des couvertures, zingueries et façades

Les subventions correspondant à la clef de répartition fixée dans la convention seront sollicitées auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Au cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

**Date de réception en Sous-Préfecture : 23 SEPTEMBRE 2009**

**PROTECTION DU CENTRE VILLE CONTRE LES INONDATIONS – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Le Conseil Municipal prend acte du coût actualisé du programme s'élevant à 262 458,80 € TTC

(fourniture et pose comprises). Le nouveau plan de financement prévoit une charge nette résiduelle pour

la Ville de 43 889,39 € après obtention des subventions et remboursement de la TVA.

Des subventions au taux le plus élevé possible seront sollicitées auprès de l'Union Européenne, du

Conseil Régional et du Conseil Général.

Au cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

**Date de réception en Sous-Préfecture : 22 SEPTEMBRE 2009**

## **ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES DE VOIRIE – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Des subventions au taux le plus élevé possible seront sollicitées auprès des différents partenaires,  
notamment l'Agence de Développement de l'Environnement et de la Maîtrise d'Energie (ADEME) et le  
Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Le coût de l'acquisition des deux véhicules électriques "Le Pélican" est estimé à 15 580 € HT.

**Date de réception en Sous-Préfecture : 23 SEPTEMBRE 2009**

## **DE LA ZONES D'ACTIVITES – DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN AU PROFIT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT**

Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain au profit de la Communauté d'Agglomération  
Saumur Loire Développement, sur l'ensemble des zones d'activités du territoire de la Ville de Saumur  
dont la gestion lui a été transférée, à savoir :

- Ecoparc
- Terrefort les Landes
- Le Clos Bonnet

Monsieur le Maire - ou à défaut un adjoint – est chargé de procéder à toutes :

- démarches et signatures nécessaires à cette décision
- publications dans les journaux habilités nécessaires à l'entrée en application de la délibération
- transmissions nécessaires à l'entrée en application de la délibération

**Date de réception en Sous-Préfecture : 23 SEPTEMBRE 2009**

## **PERSONNEL MUNICIPAL – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le protocole transactionnel accepté par Monsieur DOUET tendant à l'attribution d'une indemnité au titre d'un préjudice lié à l'arrêté municipal  
portant fin de détachement de l'intéressé sur son emploi fonctionnel et à verser les fonds d'un montant  
de 18 000 € dans les 45 jours.

**Date de réception en Sous-Préfecture : 23 SEPTEMBRE 2009**

## **PROJET DE RENOVATION URBAINE – CONVENTION ANRU 2008/2013 – AUTORISATION DE SIGNER LA CHARTE LOCALE D'INSERTION**

Approbation du projet de Charte Locale d'Insertion du Projet de Rénovation Urbaine de la Ville de Saumur.

Décision de solliciter, pour le compte de la Ville de Saumur et des maîtres d'ouvrage signataires de la convention pluriannuelle de rénovation urbaine, l'accord des partenaires mentionnés dans le projet de Charte Locale d'Insertion.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite Charte.

**Date de réception en Sous-Préfecture : 23 SEPTEMBRE 2009**



## **PROJET DE RENOVATION URBAINE – CONVENTION PLURIANNUELLE – APPROBATION DE L'AVENANT SIMPLIFIE N° 2**

Approbation du projet d'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine de la Ville de Saumur transmis par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine afin de prendre en considération les ajustements demandés par Saumur Loire Habitat concernant la modification du libellé de certaines opérations et la clé de répartition financière suite au regroupement d'opérations sans changement des montants alloués initialement.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ledit avenant.

**Date de réception en Sous-Préfecture : 23 SEPTEMBRE 2009**

## **PROJET DE RENOVATION URBAINE – CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE SAUMUR LOIRE HABITAT ET LA VILLE DE SAUMUR – AVENANT N° 2**

Approbation :

- des modalités de participation prévues au titre de la participation versée aux bailleurs sociaux et les clés de répartition financière entre l'Etat (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) et la Ville de Saumur.
- du projet de convention modifiant par avenant n° 2 la précédente convention signée le 31 mars 2006 entre la Ville de Saumur et Saumur Loire Habitat relatif aux opérations de construction du Projet de Rénovation Urbaine.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention.

**Date de réception en Sous-Préfecture : 23 SEPTEMBRE 2009**

## **LIAISON URBAINE LOIRE COTEAU (LULOC) – DESORDRES SUR TALUS – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL**

Décision d'accepter de Monsieur MESTER de PARAJD, dans le cadre d'un protocole transactionnel, une somme globale et forfaitaire de 970 000 € au titre des désordres et non conformités subsistant à ce jour sur les talus réalisés dans le cadre de la création de la Liaison Urbaine Loire Coteau.

En contrepartie, la Ville de Saumur se désistara de l'ensemble de son action contentieuse et subrogera Monsieur MESTER de PARAJD dans tous ses droits et actions.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le protocole transactionnel y afférent.

**Date de réception en Sous-Préfecture : 23 SEPTEMBRE 2009**

## **PANDEMIE GRIPPALE – MESURES PREVENTIVES – INFORMATION**

Le Conseil Municipal est informé

- de la préparation d'un Centre de Coordination Sanitaire et Sociale et d'un Centre de Mise à Disposition des Produits Médicaux
- de la distribution, depuis le mois d'août, de matériel aux professionnels de santé
- du choix de la salle des fêtes Bagneux/Distré comme centre de vaccination collective
- de la mise en place d'un Plan de Continuité de l'Activité.

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS**

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 3 juillet 2009 au 17 septembre 2009 sous les numéros 2009/74 à 2009/105 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n° 2009/46 du Conseil Municipal du 27 mars 2009.

Saumur, le mardi 22 septembre 2009  
Le Maire de la Ville de Saumur,

***Signé***

Michel APCHIN

Affiché à la porte de la Mairie  
du 22 septembre 2009 au 22 octobre 2009